

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.....	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.....	1
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.....	2
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 206e assemblée générale tenue le 11 janvier 2022. 2	
4.1 Suites au procès-verbal.....	2
5. Informations.....	2
5.1 Mobilisation.....	2
5.2 Convention collective.....	2
5.3 Volet 2.....	3
6. Cours multidisciplinaires et complémentaires.....	3
7. FRS.....	7
8. Élections.....	8
8.1 Nomination d'un.e président.e d'élections et d'un.e secrétaire d'élections.....	8
8.2 Comité de surveillance (Syndical – 01) - Mandat d'un an.....	8
9. Divers.....	8
9.1 - Plage horaire commune.....	8
9.2 - Activité du Comité femmes.....	8
10. Levée de l'assemblée.....	8

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 207.1

« Il est proposé de nommer Michel Gagné à la présidence d'assemblée. »

Steve McKay propose et Martin Fontaine appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 207.2

« Il est proposé d'accepter la nouvelle membre qui suit :

- Cynthia Law-Kam Cio (Histoire) »

Michèle LeRisbé propose et Lucas Deschênes appuie.

Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Résolution 207.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »
Jean-Christophe Dominique propose et Julie Dionne appuie.
Adoptée à majorité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 206e assemblée générale tenue le 11 janvier 2022.

Résolution 207.4

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 206e assemblée générale tenue le 11 janvier 2022 tel que présenté. »
Jean-Luc Filion propose et Mylène Filion-Hébert appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4.1 Suites au procès-verbal.

- **8- Directive visant à prévenir les conflits d'intérêt dans les relations pédagogiques entre un membre du personnel et une étudiante ou un étudiant qui est son enfant ou qui habite sous le même toit :** Amélie Gauthier mentionne que les commentaires fait par l'assemblée ont été transmis en CRT le 12 janvier et ont été bien reçus par la direction. Les suivis seront faits.
- **9- Consultation sur la ressource EESH :** Steve McKay mentionne que les résolutions adoptées en AG ont été transmises à la direction. La direction s'était engagée à faire une cartographie pour la fin janvier, des mandats devaient aussi être amenés. Rien n'a été reçu à ce jour. Steve McKay a relancé sans recevoir de réponse.

5. Informations.

5.1 Mobilisation.

Mathieu Poulin-Lamarre donne des nouvelles de l'AECS. En AG aujourd'hui, l'AECS propose un vote pour une AG extraordinaire de grève. L'AECS veut proposer une semaine de grève pour le climat et 1 journée de grève pour la gratuité scolaire (en mémoire du mouvement étudiant de 2012). L'exécutif tiendra l'assemblée au courant du résultat de ces votes. De plus, Mathieu Poulin-Lamarre informe l'assemblée du fait que les consultations pré-négociation ont commencé. L'exécutif propose aux membres de l'inviter dans leurs assemblées départementales afin de discuter de leurs demandes. La situation des précaires, un point qui revient toujours, sera remis de l'avant. Studio-stage interviendra en créant une campagne de mobilisation importante. Cet enjeu sera donc priorisé dans la prochaine négociation.

5.2 Convention collective.

Mathieu Poulin-Lamarre informe les membres que la nouvelle convention collective n'est toujours pas signée. Cela devait être fait depuis la fin janvier. Le processus touche à sa fin, donc la réception devrait être imminente. Il y aura une rétroaction salariale. Des nouvelles clauses permettront aussi de négocier la répartition des cours multidisciplinaires et des cours complémentaires.

5.3 Volet 2.

Amélie Gauthier a eu un CRT le 2 février portant exclusivement sur ce point. La consultation des coordinations a été complétée. Le travail semble avoir été effectué avec rigueur, minutie et bonne foi. Les rencontres ont été exemptes de négociation, donc les échanges ont réellement porté sur la charge de travail. Les critères de complexité ont été peaufinés pour mieux les nuancer et mieux respecter la proportionnalité des tâches. Il reste à peaufiner les quantums associés à chacun des paliers, ils seront présentés au prochain CRT puis en rencontre de secteur. Il faudra déterminer si un modèle sera adopté. Une AG sera annoncée à ce sujet avant le projet de tâche.

6. Cours multidisciplinaires et complémentaires

Jean-Luc Filion présente le contexte général dans lequel s'inscrit l'entente qui devrait avoir lieu à ce sujet en lien avec la nouvelle convention collective. Bien que la convention ne soit pas encore signée, l'exécutif est suffisamment confiant qu'elle le sera sous peu. La clause à clause est achevée à toute fin pratique. La clause qui concerne ce point ne changera donc pas. Auparavant, l'ouverture de postes sur les cours multidisciplinaires et les cours complémentaires n'était pas prévue à la convention collective. Les pratiques en place pour répartir les cours avaient été réfléchies en tenant compte de cet élément. Or, la nouvelle convention change la donne puisque des postes seront ouverts sur ces cours. Il faut maintenant prévoir les modalités de distribution de ces cours par une entente entre le syndicat et la direction. Cette entente doit prévoir des dispositions pour éviter des MED. L'AG doit fournir à l'exécutif des principes pour négocier une telle entente. La négociation se déroulera au CRT avec un sous-comité mis sur pied à cette fin. La représentante de la FNEEQ, Véronique Lépine, a souligné que la meilleure entente est celle qui suscite l'adhésion des membres à long terme. Il faut donc avoir un mandat suffisamment large qui donne des principes avec lesquels les membres sont à l'aise. Si des problèmes étaient rencontrés (par exemple dans le cas où deux modèles conviendraient ou dans le cas où les discussions mèneraient à une impasse), l'exécutif ramènera la question en AG.

Steve McKay mentionne ensuite que tous les étudiants ou presque ont deux cours complémentaires dans leur parcours, cours qui ne doivent pas appartenir à leur champ d'étude. L'objectif de ces cours est donc de leur permettre d'explorer et de faire des choix. Il présente ensuite quelques statistiques concernant le nombre de groupes pour les cours complémentaires. Il y aurait environ 40 cours offerts en rotation depuis 2018. Ces cours sont tirés d'une banque de cours préapprouvés qui en contient environ 75 au total. Les étudiants doivent choisir six possibilités lors du choix de cours. Steve McKay explique ensuite comment les cours complémentaires sont répartis actuellement :

- Les cours doivent être offerts dans les 6 domaines;
- Ils doivent résorber les MED;
- Ils doivent offrir une variété suffisante pour permettre de ne pas répéter les compétences;
- Les étudiants les plus anciens au cégep ont priorité dans leur choix;
- Dans chaque discipline, la direction préfère qu'au moins un précaire travaille. Des cours complémentaires sont donc envoyés dans la discipline où aucun précaire ne travaille;
- Ces cours sont envoyés en groupe de deux pour éviter les préparations orphelines.

Dans le cadre du bilan de la répartition actuelle des cours complémentaires, les membres de l'exécutif ont constaté un manque de transparence dans l'attribution des cours. Certaines disciplines aimeraient mieux comprendre comment ces cours sont répartis et pourquoi elles en perdent (s'il y a lieu). Le Comité de la FG a un rôle dans ce processus, rôle qui semble mal compris. Ce comité est responsable du point de vue pédagogique de ces cours et du respect des visées pédagogiques. Il semble aussi déplorable que plusieurs étudiants se voient attribuer leur dernier choix, ce qui n'est pas favorable à leur motivation et à leur persévérance.

Amélie Gauthier explique qu'un répertoire des cours multidisciplinaire a été joint à l'ordre du jour de l'AG. Ce répertoire ne présente toutefois pas le poids de chaque cours. Ces cours se retrouvent principalement dans les programmes préuniversitaires. Quelques cours multidisciplinaires sont à la fois des cours complémentaires, notamment les centres d'aide. La négociation de ces derniers sera faite dans le processus de répartition des cours complémentaires. Les méthodes de répartition des cours multidisciplinaires en place sont les suivantes :

- Par la liste de priorité en SH qui tient compte du rang et de l'ancienneté des précaires. Cette liste suscite des réactions de part et d'autre;
- La rotation fixe (comme les cours de fin d'étude, une année sur quatre dans une discipline). Cette méthode a l'avantage d'être prévisible et fixe;
- Par programme/profil. Cette méthode présente l'avantage d'être fixe et son résultat est connu d'avance;
- Choix de l'élève ou majorité d'un groupe. Certains contestent que les disciplines doivent aller se vendre au groupe. Toutefois, les descriptions ont été ajustées dans CLARA, donc cette pratique ne devrait plus avoir lieu. Souvent, cela ne génère pas un groupe supplémentaire, donc peu de poids sur les ouvertures de postes;
- Décision du comité de programme ou d'un sous-comité qui reçoit les projets des disciplines ou les candidatures d'individus. Certains trouvent que cela manque parfois de transparence.

Jean-Luc Filion résume ensuite la consultation qui a été effectuée. D'abord, une cueillette d'information a été effectuée auprès des coordinations impliquées puis auprès des membres par deux sondages. Certains départements ont été rencontrés à leur demande (ont exprimé leurs préoccupations et leurs idées). L'inventaire des cours multidisciplinaires et des cours complémentaires et de leur mode de répartition actuel a été réalisé par l'exécutif. Il peut être consulté par les membres au besoin. Trois rencontres pré-négociation ont eu lieu. Plusieurs questions ont été posées au SOS. Cela a permis de mieux comprendre les modalités de répartition et d'attribution des cours. Ensuite, un CIDS le 26 janvier dernier a permis de recueillir d'autres préoccupations et idées, en présence de deux membres de la FNEEQ. Cela a permis de mieux comprendre la marge de manœuvre disponible dans ce dossier et de s'assurer de respecter le cadre légal. À la lumière de cela, deux propositions sont présentées aujourd'hui.

Amélie Gauthier précise également que Valérie Lefebvre, qui change de poste, poursuivra le processus amorcé malgré son départ du secteur A. Cette information paraît rassurante aux yeux des membres de l'exécutif.

Julie Dionne souligne que les membres de l'exécutif directement concernés par les enjeux liés à l'attribution des cours multidisciplinaires se sont retirés du processus afin de ne pas être en conflit d'intérêt.

Les deux propositions suivantes sont mises au jeu :

Recommandation 1 - Cours complémentaires

Considérant la collecte d'information effectuée par les membres du sous-comité du CRT ;

- Sondage sur les cours complémentaires ;
- Échanges avec les membres et les instances intéressées ;
- Conseil interdépartemental syndical (CIDS) ;
- Inventaire et historique de la répartition des cours complémentaires ;
- Échange d'information avec la partie patronale du sous-comité du CRT ;
- Consultation des personnes ressources à la FNEEQ ;

Considérant que le Collège doit respecter les contraintes ministérielles suivantes :

- Offre de cours dans les 6 domaines ;
- Offre de cours dans les 2 compétences dans chaque domaine ;
- Offre de cours respectant les visées de la formation générale complémentaire ;

Considérant les contraintes relatives aux relations de travail :

- Comblent les enseignants permanents ;

Considérant les pratiques organisationnelles relatives à la gestion des ressources humaines et à distribution efficiente de l'allocation des ressources :

- Éviter les préparations orphelines ;
- Maintien d'un précaire dans les disciplines où il n'y en aurait pas autrement.

Résolution 207.5

« Il est proposé que L'Assemblée générale mandate les représentants du SPECS-CSN à défendre les principes suivants dans le cadre de la négociation du modèle de répartition des cours complémentaires :

Pédagogiques :

- Améliorer le respect du choix des étudiants ;
- Tendre à accroître la diversité des choix offerts ;

Relations de travail :

- Réduire la précarité ;
- Améliorer la transparence du processus de répartition. »
Sylvain Charbonneau propose et Mikhael Kowalak appuie.
Adoptée à majorité.

À la suite de questions de la part de membres, l'exécutif précise que la proposition laisse une marge de manœuvre en ce qui concerne l'attribution de cours complémentaires dans des disciplines qui n'en ont pas à l'heure actuelle. L'exécutif ne peut pas s'engager à ce que ces disciplines en aient, mais la porte n'est pas fermée. L'exécutif précise également que la proposition semble effectivement présenter certaines contradictions, et ce sera au comité de trancher sur la place à accorder à chaque principe lors de l'attribution des cours. Un équilibre sera recherché afin que chacun trouve sa place dans les principes et le modèle adopté. L'exécutif explique aussi que certains des considérants sont des principes annoncés par la direction, que l'exécutif souhaitait présenter afin que l'Assemblée ait une vision globale de la négociation à venir. L'exécutif affirme qu'un équilibre est recherché, mais que la question n'est pas simple à régler. La direction tient à certains principes qui entrent parfois en contradiction avec les demandes de l'assemblée. La pratique de la direction selon laquelle un précaire doit être maintenu dans chaque discipline amènera l'exécutif à se battre pour poursuivre son combat contre la précarité. Des membres annoncent leur intention quant au vote.

Recommandation 2 - Cours multidisciplinaires

Considérant la collecte d'information effectuée par les membres du sous-comité du CRT ;

- Sondage sur les cours multidisciplinaires ;
- Échanges avec les membres et les instances intéressées ;
- Conseil interdépartemental syndical (CIDS) ;
- Inventaire et historique de la répartition des cours multidisciplinaires ;

- Échange d'information avec la partie patronale du sous-comité du CRT ;
- Consultation des personnes ressources à la FNEEQ ;

Considérant les contraintes relatives aux relations de travail :

- Comblent les enseignants permanents ;

Considérant les pratiques organisationnelles relatives à la gestion des ressources humaines et à distribution efficiente de l'allocation des ressources :

- Éviter les préparations orphelines ;

Considérant la position patronale annoncée de maintenir un minimum de 3 postes dans chaque discipline de Sciences humaines.

Résolution 207.6

« Il est proposé que l'Assemblée générale mandate les représentants du SPECS-CSN à défendre les principes suivants dans le cadre de la négociation du modèle de répartition des cours multidisciplinaires :

Pédagogique :

- *Favoriser l'expertise partagée sur les cours multidisciplinaires dans le respect de l'autonomie des Comités de programme ;*

Relations de travail :

- *Réduire la précarité ;*
- *Instaurer davantage de prévisibilité ;*
- *Considérer le rang des précaires et leur ancienneté quant à la priorité pour les cours multidisciplinaires du programme de Sciences humaines en s'inspirant de la pratique actuelle de distribution. »*

Jean-Thomas Courchesne propose et Antonin-Xavier Fournier appuie.

Jean-Thomas Courchesne demande un vote secret pour cette recommandation puisque l'enjeu génère des conflits de travail.

Adoptée à l'unanimité.

Des membres saluent le principe pédagogique inclus dans la proposition. La question des cours en SH est également abordée afin d'en expliquer les particularités. Des membres se demandent comment l'autonomie, les volontés du comité de programme et les réalités liées à la précarité seront conciliées. L'exécutif rappelle qu'il a bien entendu les commentaires et les préoccupations des disciplines et qu'il travaillera en ce sens pour négocier avec la direction. Les membres se demandent si ce sont les considérations pédagogiques ou les relations de travail qui auront priorité. L'exécutif dit ne pas avoir hiérarchisé ces éléments. Tous les principes devront être respectés, en partie, pour trouver un équilibre. La partie patronale montre une grande ouverture sauf en ce qui concerne le principe du 3 postes par discipline qu'elle veut absolument mettre de l'avant. Des membres soulignent que l'exécutif devait défendre d'abord des individus, pas des comités de programme. L'exécutif assure que les droits des individus seront défendus et qu'ils doivent être respectés pour que l'entente fonctionne. Des membres soulignent le travail effectué par l'exécutif et les aspects positifs de la proposition. Des craintes sont également exprimées et des questions sont posées. L'exécutif rappelle que les principes d'attribution et de distribution devront être convenus avec la direction. L'exécutif rappelle que l'AG sera consultée à nouveau seulement s'il n'est pas possible de respecter les mandats qu'elle lui donne. Des membres annoncent leurs intentions quant au vote.

7. FRS.

Jean-Christophe Dominique explique que ce point avait été abordé lors de la dernière AG. Il rappelle les éléments présentés alors, ainsi que le processus de réflexion sur le financement du FRS qui a été mené par l'exécutif. Il explique que les deux propositions présentées aujourd'hui reflètent ce qui a été présenté lors de la dernière AG.

Jean-Christophe Dominique présente les recommandations suivantes :

Recommandation 3

Adoptée, rejetée ou déposée: pas d'amendements

Résolution 207.7

« Il est proposé que le SPECS adopte ces principes de fonctionnement pour le FRS:

- 1. Le maintien d'un minimum de 100 000\$ dans le fonds de résistance syndicale aux fins de protections légales.*
- 2. Des prestations de grève versées au premier jour.*
- 3. Des prestations de grève versées par jour de grève.*
- 4. Le maintien d'une somme suffisante dans le FRS, excluant la protection légale, pour effectuer 10 prestations de grève à 300 membres.*
- 5. Une somme de 10 000\$ réservée à la mobilisation.*

Et que par conséquent, le SPECS se dote des règles suivantes pour le FRS :

- 1. Que le SPECS-CSN procure aux membres des prestations de grève au montant de 100\$ par jour de grève.*
- 2. Que la prestation de grève du FRS soit indépendante et s'ajoute au montant du fonds de défense professionnel (FDP) alloué si le membre y a droit.*
- 3. Que le SPECS-CSN alloue à la mobilisation un montant maximal de 10 000\$.*
- 4. Que le SPECS-CSN maintienne la cotisation actuelle supplémentaire de 0.05% attribuée au FRS. »*
Mikhael Kowalak propose et Noémi Roy appuie.

Jean-Christophe Dominique souligne que la recommandation doit être adoptée ou rejetée en bloc. Aucun amendement n'est possible puisque chacun des éléments de la proposition est lié aux autres. Si elle était rejetée, l'exécutif devrait recommencer son travail et revenir avec une nouvelle recommandation lors d'une prochaine AG.

Adoptée à l'unanimité.

Des questions d'éclaircissement sont posées au sujet du montant total qui doit être conservé dans le FRS. Ces principes voudraient dire que le FRS doit se maintenir à 410 000 \$. En ce moment, il y a environ 370 000 \$ dans le fonds.

Recommandation 4

Résolution 207.8

« Il est proposé que l'assemblée générale révise de manière cyclique, entre le 60^e et le 90^e jour avant chaque fin de convention collective, les principes de fonctionnement et les règles du FRS. »

Michèle LeRisbé propose et Mikhael Kowalak appuie.

Adoptée à l'unanimité.

8. Élections.

8.1 Nomination d'un.e président.e d'élections et d'un.e secrétaire d'élections.

Résolution 207.9

« Michel Gagné est proposé comme président d'élection et Evelyne Letendre comme secrétaire d'élections. Jean-Thomas Courchesne est proposé comme directeur d'élection et Evelyne Letendre comme scrutatrice. »

Michel Gagné propose et Julie Dionne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 Comité de surveillance (Syndical – 01) - Mandat d'un an

Ouverture de la période de mise en nomination

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination

9. Divers.

9.1 - Plage horaire commune.

Amélie Gauthier mentionne que la direction cherche deux enseignant.es et deux étudiant.es pour participer à un comité de réflexion sur la plage horaire commune. Amélie Gauthier fait appel à des volontaires. Il s'agit d'étudier la question afin d'en voir les avantages et les inconvénients. Cette plage commune pourrait permettre la tenue des assemblées générales ou d'autres instances communes en plus de faciliter le travail en équipe pour le personnel et les personnes étudiantes. Jean-Thomas Courchesne se porte volontaire ainsi que Lucas Deschênes.

9.2 - Activité du Comité femmes.

Une activité se tiendra au Granada le 26 avril prochain, en soirée, afin de souligner la journée internationale des droits des femmes. Amélie Gauthier invite les membres à mettre cette date à leur agenda. Des informations suivront plus tard.

10. Levée de l'assemblée.

Résolution 207.10

« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 13h15. »

Evelyne Letendre propose et Julie Dionne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Jean-Thomas Courchesne, présidence d'assemblée

Julie Dionne, présidente

Evelyne Letendre, secrétaire